

# L O N Z A

## DANTOGARD® PLUS LIQUID

PRÉSERVATIF

COMMERCIAL

**GARANTIE:**

1,3-Bis(hydroxyméthyl)-5,5-diméthylhydantoin	26,9%
1-(Hydroxyméthyl)-5,5-diméthylhydantoin	25,5%
3-Iodo-2-propynyl butyl carbamate	2,5%

ATTENTION



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO. D'HOMOLOGATION 28822 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18 kg, 227 kg

LONZA INC.  
90 Boroline Road, Allendale NJ 07401  
201-316-9200

CANADA COLORS & CHEMICALS  
80 Scarsdale Road, Don Mills ON M3B 2R7  
416-449-7750

**MODE D'EMPLOI:**

DANTOGARD ® PLUS LIQUID préserve et aide dans le contrôle de la croissance des bactéries et des champignons qui peuvent causer des odeurs et la dégradation de l'apparence et des propriétés physiques dans les détergents liquides, les savons mous et les autres détergents à base d'eau comme les nettoyeurs pour plancher, les détergents de lave-auto et les assouplisseurs de tissu. Ajouter DANTOGARD ® PLUS LIQUID à la formulation à préserver à un taux de 0,2 à 2,5 kg par 1000 kg ou 200 à 2500 ppm selon le poids total du produit qui doit être conservé. DANTOGARD ® PLUS LIQUID peut être ajouté à un traitement par lots, après que toutes les étapes de chauffage soient terminées et que la température de la formulation soit inférieure à 37°C.

**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF SI INHALÉ.** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation des poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques pendant la manutention du produit concentré. S'il est possible que du brouillard soit généré pendant la manutention, porter un respirateur muni d'un filtre contre le brouillard. Du formaldéhyde peut être libéré lors de l'utilisation de ce produit. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans des circonstances qui auraient pour conséquence une concentration de formaldéhyde dans l'air en milieu de travail excédant les seuils d'exposition établis par les autorités de santé et de sécurité de votre juridiction. Si les valeurs dépassent ce niveau, il est recommandé de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH. Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas déverser dans les lacs, les ruisseaux, les rivières ou les étangs.

**PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter symptomatiquement.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )